

# COMMUNE D'YÈVRES

*COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 22 mai 2019*

Le 22 mai 2019, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres se sont réunis dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 10 avril 2019, est approuvé à l'unanimité.

## **Adhésion au comité pour l'amélioration du service public de santé du Grand Châteaudun - 2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité pour l'Amélioration du Service Public de Santé du Grand Châteaudun (C.A.S.P.S.G.C) propose à la Commune d'y adhérer pour 10,00 €, comme en 2018, pour l'année 2019.

Le C.A.S.P.S.G.C a pour but d'intervenir auprès des usagers, des acteurs locaux, des représentants de l'état, pour le maintien, l'amélioration et le développement des services publics de santé dans la zone géographique de rayonnement principalement dans le secteur de Châteaudun et dans le Département d'Eure-et-Loir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au Comité pour l'Amélioration du Service Public de Santé du Grand Châteaudun et de verser 10,00 € pour l'année 2019.

## **Convention de collaboration avec participation financière communale au forfait enfant pour l'accès à la base de loisirs de Marboué et au parc de loisirs de Brou.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'instaurer une convention entre la Communauté de communes Le Grand Châteaudun et la Commune d'Yèvres pour le dispositif de participation financière communale pour l'accès des enfants à la Base de Loisirs de Marboué et au Parc de Loisirs de Brou.

Monsieur le Maire présente et donne lecture de la convention créée par la Communauté de communes. Il propose que les enfants de 3 ans à 16 ans puissent bénéficier d'une carte d'accès à la base de loisirs de Marboué et au parc de loisirs de Brou, valable pendant les mois de juin, juillet et septembre, tous les jours, y compris les week-ends et jours fériés, au tarif de 15.30€ au lieu de 30.60 € (soit une réduction de 50.00%).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, de proposer la carte d'accès à la base de loisirs de Marboué et au Parc de loisirs de Brou aux enfants de la commune d'Yèvres au tarif de 15.30 € par enfant, d'assurer le financement de cette opération sur le budget communal, et de régler à la Communauté de communes du Grand Châteaudun, sur appel de celle-ci, le montant dû par la commune d'Yèvres, soit 15.30 € multipliés par le nombre de bénéficiaires inscrits.

## **Modification des statuts du syndicat du pays Dunois introduisant une nouvelle source de recettes.**

Vu la délibération du comité syndical du Pays Dunois n°2019-04 du 18 mars 2019 portant sur la modification des statuts du Pays Dunois introduisant une nouvelle source de recettes,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les modifications des statuts du Pays Dunois et d'inviter le Président du Pays Dunois, à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

### **Tarif cantine scolaire pour l'année scolaire 2019/2020.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 comme suit :

- Elèves : 3,15 €
- Commensaux : 4,80 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un tarif dégressif pour le Tarif « Elèves » :

- À partir du 3<sup>ème</sup> enfant de la même famille : 1,57 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs de la cantine scolaire, pour l'année scolaire 2019/2020.

- Elèves : 3,15 €
- Commensaux : 4,80 €
- A partir du 3<sup>ème</sup> enfant de la même famille : 1,57 €

### **Proposition d'acquisition d'une partie de la parcelle AB 408.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa volonté d'acquérir une partie de la parcelle AB 408 appartenant à Monsieur COSTA d'une superficie de 110,00 m<sup>2</sup> afin de pouvoir créer un trottoir au niveau de la rue des Tulipes.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'achat par la Commune : achat du terrain pour 1,00 € le m<sup>2</sup>, avec prise en charge des frais de notaire et des frais de bornage de la nouvelle parcelle.

Et propose donc l'acquisition à 110,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition d'acquisition de la partie de parcelle pour un montant de 110,00 €, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

### **Tarifs du transport scolaire 2019-2020.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs du transport scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 :

- Forfait annuel (frais de gestion) : 25,00 € pour un enfant.
- Forfait annuel (frais de gestion) : 50,00 € pour deux enfants et plus.
- Duplicata d'une carte : 12,00 €

En cas d'inscription tardive, réalisée après la date limite d'inscription, une majoration de 12,00 €, plafonnée à 24,00 € par famille, sera appliquée.

### **Désignation d'un nom de rue sur la voie communale n°27.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un nom de rue pour la division de la parcelle n°AB 424 située sur la voie communale n°27 dite du Moulin Georges.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner la voie comme suit : « Impasse du Moulin ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de désigner la voie « Impasse du Moulin ».

### **Demande de subvention pour le Comice Agricole.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Comice Agricole du Perche et du Dunois a un impact non négligeable sur toute l'économie locale en général, et sur l'économie agricole en particulier.

La Région Centre Val De Loire ayant la compétence économique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter Monsieur le Président de la Région Centre Val de Loire pour une subvention afin d'aider la Commune pour l'organisation du Comice Agricole des 21, 22 et 23 juin 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter Monsieur le Président de la Région Centre Val de Loire pour une subvention afin d'aider la commune pour le Comice Agricole des 21,22 et 23 juin 2019.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que la compétence Eau et assainissement doit être transférée le 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux Communautés de communes selon la loi NOTRe. Cependant, les syndicats qui sont « à cheval » sur 2 Communautés de communes pourront encore exister ; ce qui est le cas de notre syndicat, le Syndicat Mixte de l'Ozanne (SMO), grâce à l'adhésion de DANGEAU. Il précise que le syndicat Aquaperche, qui regroupe les Communes de LA BAZOCHE-GOUET, LE GAULT DU PERCHE, CHAPELLE-GUILLAUME et LE PLESSIS-DORIN pourra donc aussi continuer à exister, ce qui n'est pas le cas du syndicat de DAMPIERRE SOUS BROU, UNVERRE et MOULHARD (DUM) ainsi que la Commune de LOGRON. Il faut donc provoquer la fusion du DUM et du SMO, accueillir la Commune de LOGRON. C'est en bonne voie. Notre Commune n'aura donc pas de changement particulier à subir concernant le service Eau et assainissement.
- Qu'il a participé à une réunion organisée par Eure-et-Loir Numérique avec Monsieur LUCAS la semaine dernière, et que le déroulement de l'installation de la fibre optique dans tout le département se passe comme prévu. Tous les administrés devraient donc bénéficier de ce débit internet au plus tard fin 2021.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du très fort investissement de Monsieur MALHERBE pour le Comice Agricole, et le remercie pour son travail quantitatif et qualitatif.

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal de la préparation du Comice Agricole :

- Concernant le livret :
  - o Il fait 40 pages,
  - o Il y a au total 76 annonceurs,
  - o Il va être distribué à 30 500 exemplaires,
  - o La Commune va recevoir 14 010,00 € grâce aux sponsors du livret,
- Le tracteur en bois en face du garage Buron est installé,
- Les affiches seront distribuées la semaine prochaine dans les Communes du département,
- Les tickets du repas organisé par les Jeunes Agriculteurs le samedi soir à la Salle des Sports sont en vente à la Mairie,
- C'est l'orchestre Vivanis qui est programmé pour venir jouer le 21 juin 2019 lors du bal populaire.

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal que la candidature « Arts en scène » déposée au Conseil Départemental a été acceptée. Le Conseil Départemental invite la Commune à accueillir la

compagnie du Théâtre en pièces dirigée par Emmanuel Ray, pour son spectacle Peau d'Âne. Le Coût pour le Département est de 3 000 € et la participation de la Commune est de 250 €. Ce spectacle aura lieu en 2020. Il faudra vite en déterminer la date.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal des travaux en cours et à venir sur la Commune d'YEVRES :

- Le dérasement sur les lieux-dits La Jucquelière, Les Crances, Montemont a été effectué,
- Les différents travaux de voirie seront réalisés par EIFFAGE, qui a remporté le marché public,
- La remise en état des terrains à La Croix Verte, la place Marcel Poulain et la Salle des sports pour le Comice Agricole,
- Le nouveau colombarium a été installé au cimetière,
- La glissière de sécurité a été changée par les services techniques du Conseil départemental sur la RD955,
- La passerelle est en cours de rénovation (teinte et remplacement des lattes abîmées) par les agents techniques,
- Le balayage des rues de la Commune a été effectué par notre prestataire, M. Anthony FURET,
- Le tapis de la RD27 a été refait courant avril,
- Un poteau incendie a été remplacé à La Riffaudière et un autre est à remplacer rue Lucien Truillet,
- La réception des toilettes mobiles pour le Comice Agricole et autres manifestations a été faite.

Concernant l'agrandissement de la Maison médicale, Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal qu'il y a eu plusieurs changements de plans au cours des dernières semaines pour que ceux-ci conviennent à tous les professionnels de santé. Il y aura plusieurs interventions de professionnels de bâtiment afin de faire les travaux, qui devront tout de même être terminés pour le 31 août 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.